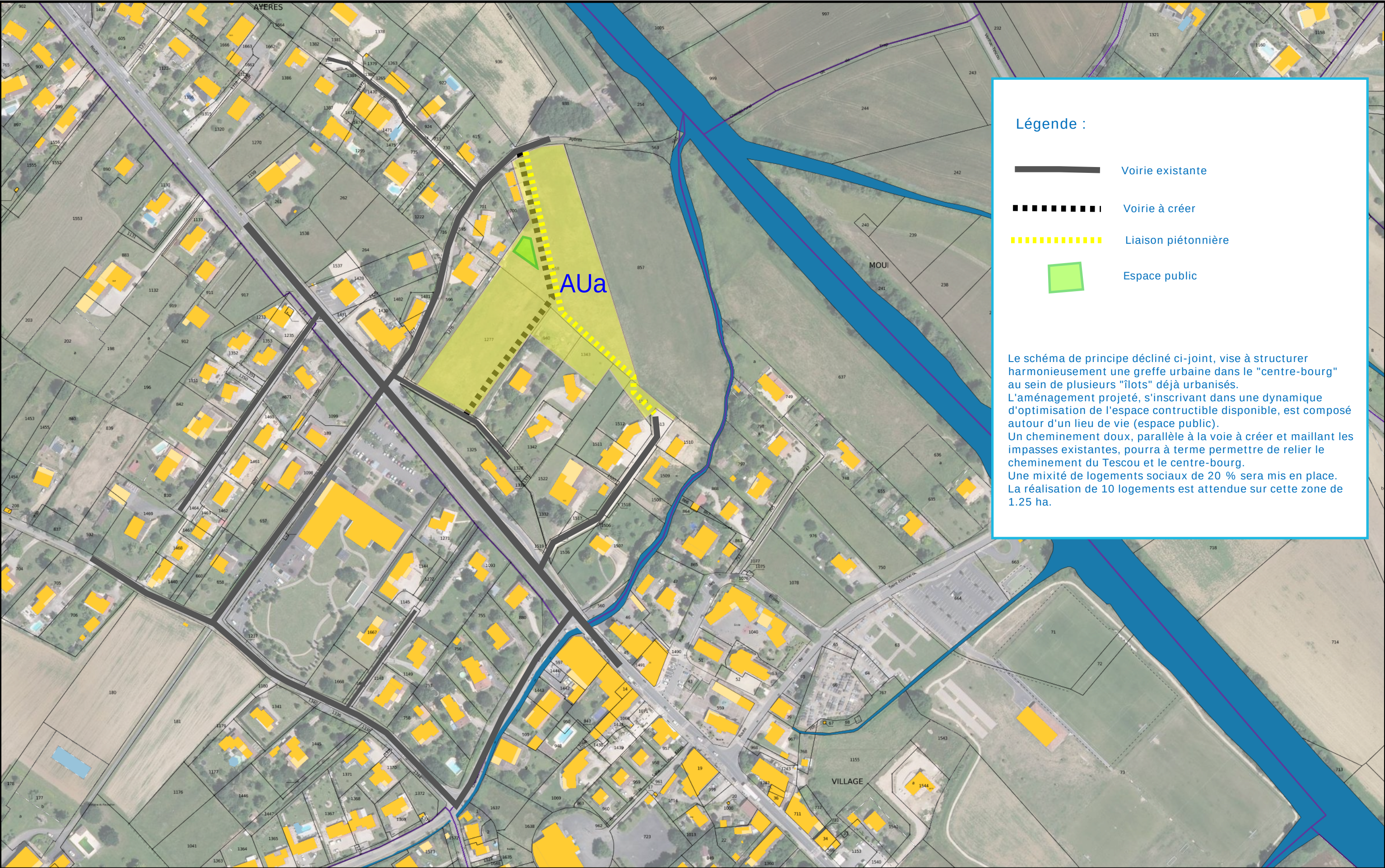
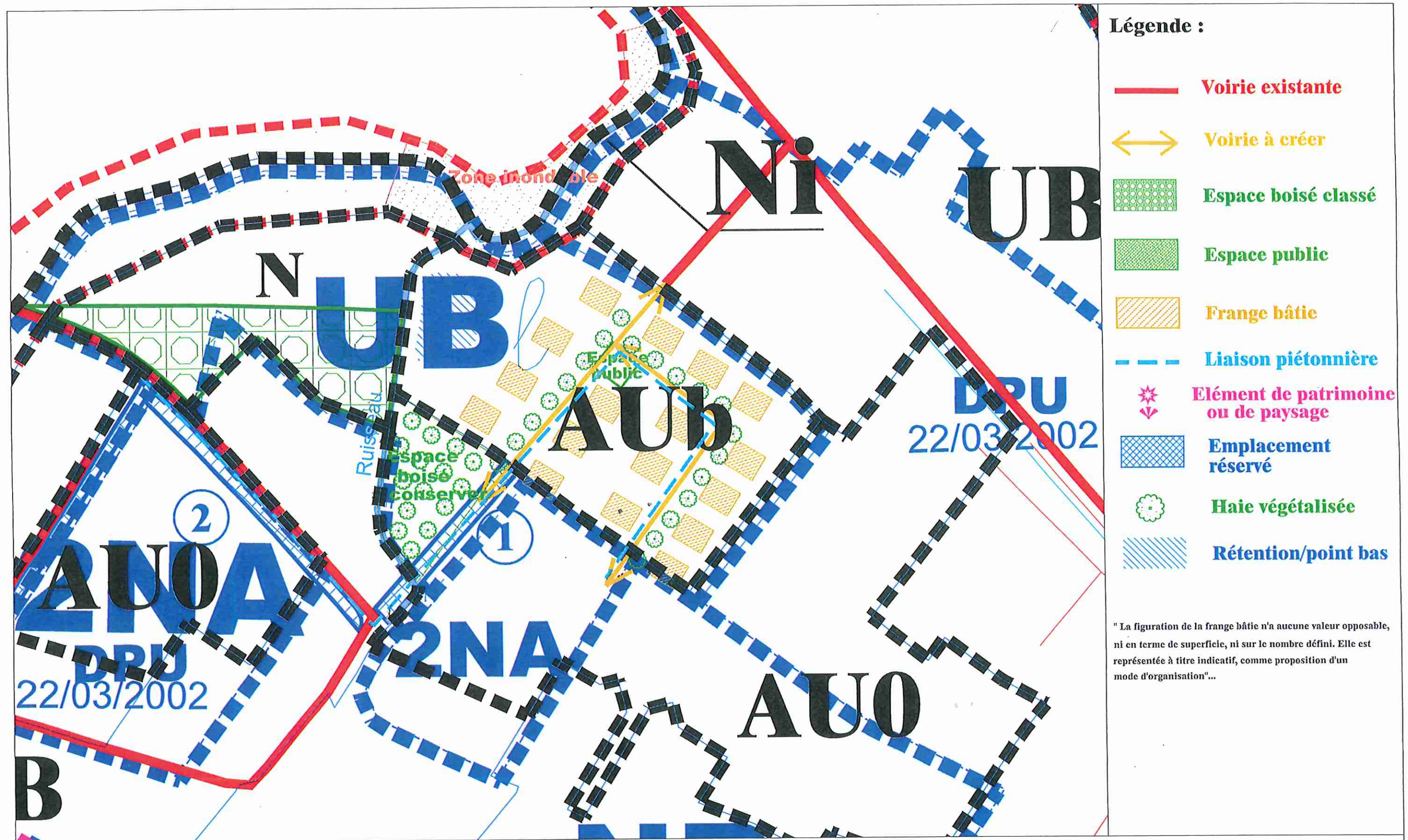


Orientation d'aménagement n°1 - Les Ayères



Orientation d'Aménagement n°2 : Capelanos centre

Avant Modification



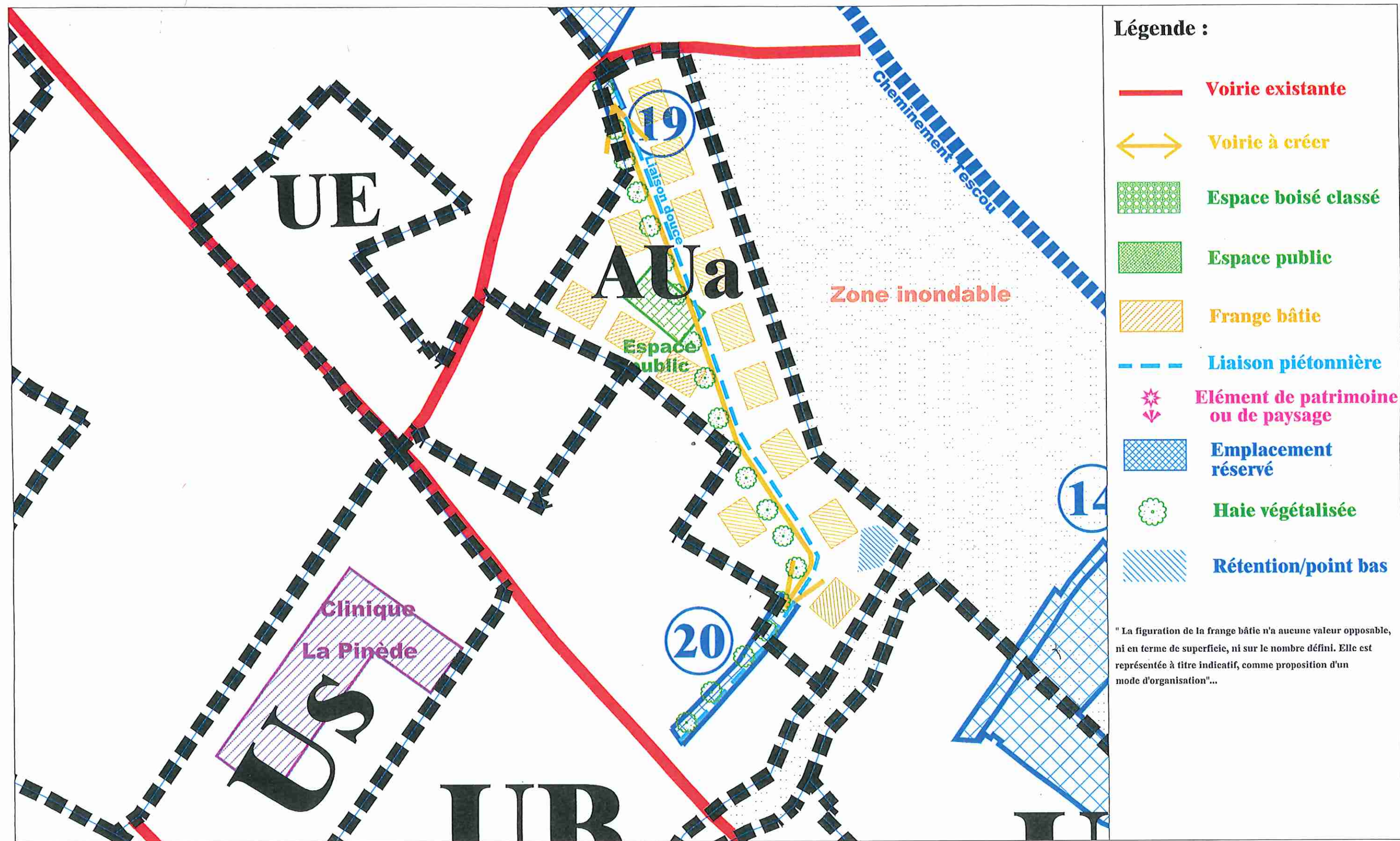
Le schéma de principe décliné ci-dessus, vise à renforcer un secteur déjà fortement pavillonnaire. Le bâti pourra être disposé en alignement de la voirie et organisé autour de deux espaces publics. Le maillage interne à la zone doit permettre l'urbanisation de l'ensemble des terrains mais aussi la continuité inter-quartier afin de ne pas surcharger la circulation Chemin des Capélanios.

L'espace boisé est à conserver. Le positionnement des constructions en haut de parcelle permettra de maintenir aussi la ripisylve située au bord du cours d'eau. Là encore les cheminements doux vont permettre de connecter les nouveaux quartiers entre eux mais aussi de relier le centre-bourg.

une mixité de logements sociaux de 20% sera mise en place

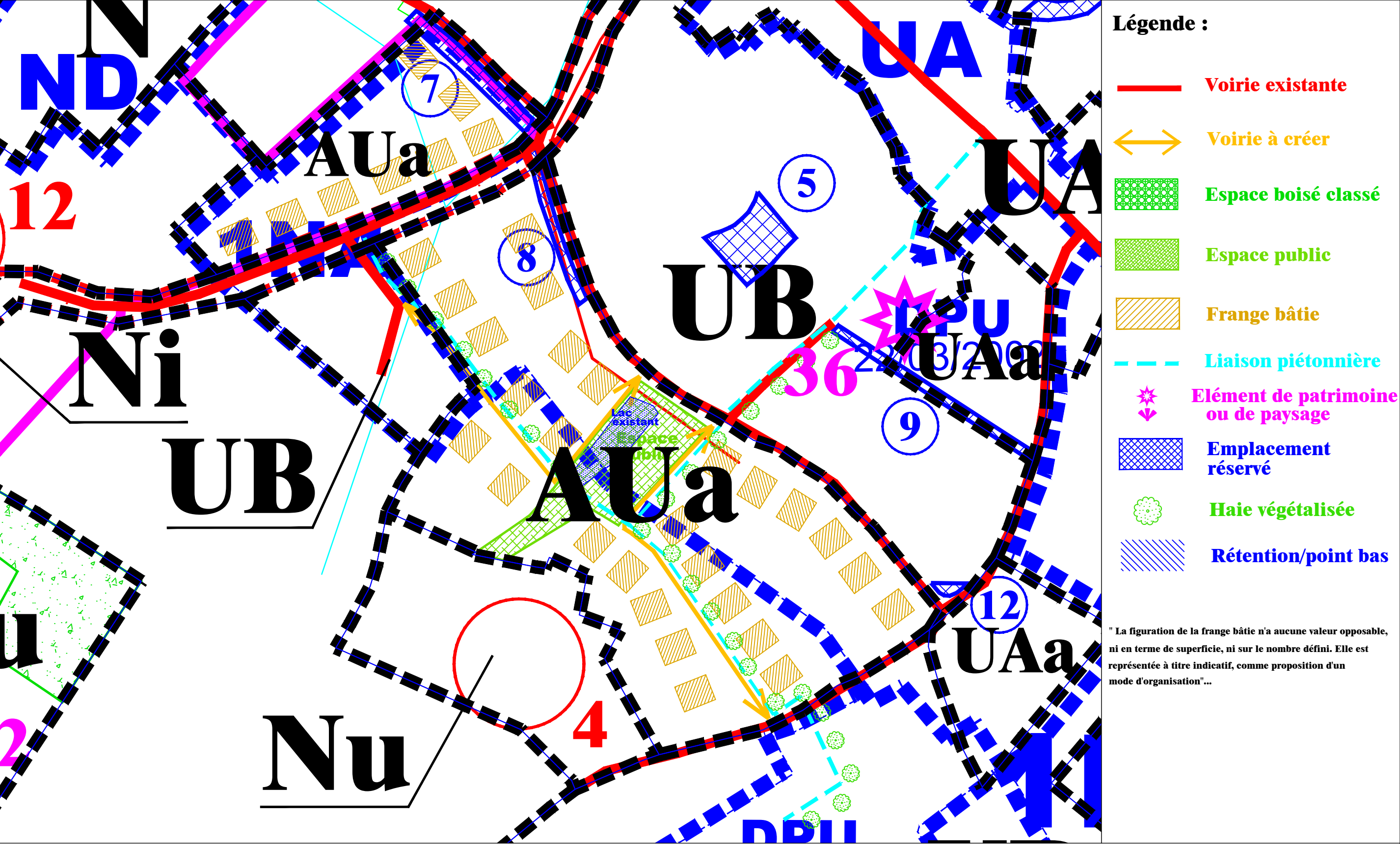
Orientation d'Aménagement n°1 : Les Ayères

Avant finalisation



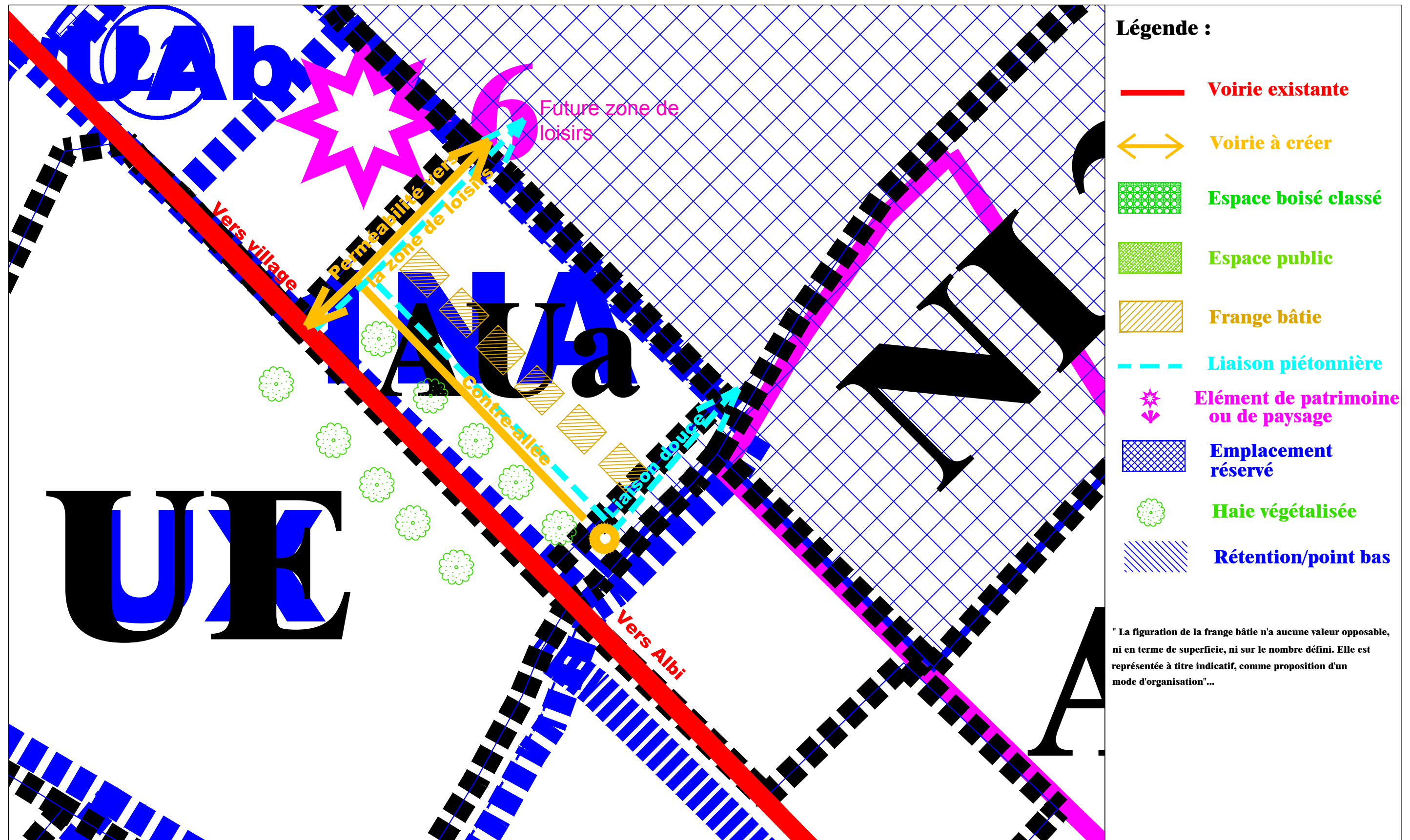
Le schéma de principe décliné ci-dessus, vise à structurer harmonieusement une greffe urbaine dans le centre-bourg autour de plusieurs "îlots" déjà urbanisés. L'aménagement projeté, s'inscrivant dans une dynamique d'optimisation de l'espace constructible disponible, est composé autour d'un lieu de vie (espace public). Un cheminement doux, parallèle à la voie à créer, pourra à terme permettre de relier le cheminement du Tescou et de relier le centre-bourg. Afin de garantir l'insertion paysagère du projet, chaque voirie existante ou à créer sera soulignée d'une trame végétale. Une mixité de logements sociaux de 20% sera mise en place.

Orientation d'Aménagement n°3 : Nadals



Le schéma de principe décliné ci-dessus, vise structurer l'organisation de la zone constructible des Nadals. L'articulation se fera par deux voies plus ou moins symétriques qui viendront frôler l'espace public central. Afin d'optimiser l'espace quelques constructions groupées pourront être envisagées. L'urbanisation générale de ce quartier sera agrémentée d'un espace public mais aussi d'un paysagement de la voirie pour une meilleure intégration et de cheminements doux permettant d'accéder au centre-bourg. La composition naturelle des terrains pourra être utilisée pour mettre en place fossé et bassin de rétention. Une mixité de logements sociaux de 20 ou 30% sera mise en place (voir annexe 11 : PLH).

Orientation d'Aménagement n°4 : Entrée de commune Est



Cette zone se situe à la sortie Est côté Albi. Très proche du centre-bourg, elle est destinée à accueillir un bâti plus dense. Afin d'éviter toute sortie supplémentaire sur la RD999, l'accès à celle-ci s'appuiera sur l'accès existant, avec création d'une contre-allée, parallèle à la Route Départementale, permettant aussi de sécuriser le site.

Un effet d'alignement sera recherché entrant en cohérence avec l'Etude Amendement Dupont concernant la partie non agglomérée de la commune.

Seront également mis en place des accès à la zone de loisirs contigüe.

Une mixité de logements sociaux de 20% sera mise en place.